



Pays de la Céramique

RÉPUBLIQUE-FRANÇAISE-DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

# Commune de Soufflenheim

67620 SOUFFLENHEIM - 15, GRAND' RUE - TÉL. 03 88 05 79 30 - FAX. 03 88 86 76 50

## DEMANDE DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Date demande .....

Association ..... N° de tél. ....

Je soussigné(e) .....

Domicilié(e) à .....

ai l'honneur de solliciter la location de :

### CENTRE SOCIO-CULTUREL

salle Henri LOUX (250 personnes)

cuisine  vaisselle  sono

salle HANSI rdc (50 personnes)

salle MARZOLFF 1<sup>er</sup> étage (50 personnes)

salle BARTHOLDI rdc (50 personnes)

DOJO

HALLE MUNICIPALE

### LA MAISON THÉCLA

salle rez de chaussée

salle 1<sup>er</sup> étage au milieu

Poubelle  (mettre le nombre voulu)

Le nombre de personnes indiqué est à considérer avec des personnes assises sans tables et ce nombre n'est valable que lorsque toutes les issues sont ouvertes.

en vue d'y organiser : .....

jour : ..... date (ou du / au) : ..... heure : .....

Préparation à partir : jour : ..... date : ..... heure : .....

Rendu propre le : jour : ..... date : ..... heure : .....

Ces dates doivent être remplies pour information d'ouverture et de vérification des locaux par l'agent responsable.

Observations : .....

Cette location me sera consentie moyennant le prix de :

.....

.....

.....

soit au total : ..... €

payable à la **Perception de Roeschwoog**, dès réception de l'avertissement y relatif ou à la mairie par chèque à l'ordre du Trésor Public

**Sous réserve de modification des tarifs : les tarifs seront ceux applicables à la date de la manifestation et en vigueur ce jour-là.**

Je m'engage à me conformer strictement à toutes vos instructions et à respecter les conditions particulières suivantes:

- le locataire doit se porter garant de tout incident ou accident pouvant résulter de cette manifestation à l'intérieur du centre et à ses abords immédiats, ainsi que de toutes dégradations causées à l'immeuble et au mobilier, et s'engage à souscrire à cet effet une assurance le garantissant en R.C. et en risques locatifs. Cette responsabilité est assurée à partir de la prise en charge des locaux jusqu'à leur remise en état le jour même ou le lendemain de la manifestation.

#### **Attestation d'Assurance ci-jointe (aucune location ne sera signée sans cette attestation)**

- le locataire devra veiller à faire en sorte que tout tapage nocturne soit réduit au maximum. Il est personnellement tenu pour responsable en cas de réclamations et de plaintes des riverains.
- le locataire doit nécessairement remettre la salle louée en parfait état de propreté. Les frais de nettoyage complet, en cas de défaillance, seront facturés en sus ou récupérés par le chèque de caution.

#### **Chèque de caution ci-joint à l'ordre de la Trésorerie de Roeschwoog (sauf associations locales)**

Le chèque de caution est à récupérer à la Mairie, après justification du paiement des sommes dues.

**Aucune location ne sera définitive tant que le dossier ne sera pas complet. La salle n'est réservée qu'après la signature du représentant de la commune sur ce formulaire.**

**Vu : date**

Le Maire :

Le Maire-Adjoint :

Le locataire :

Signature (lu et approuvé)